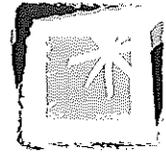


N° DEL/2025-082

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 23 juin 2025**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 17 juin 2025

PRESENTS (34)

Délégués titulaires (32) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BARDOT Claude, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. GONCALVES Jean-François, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, M. MENUET Jean-François, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, Mme RIVET Murielle, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, Mme VITRAC Maryse, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants (2) : M. MAGIMEL Alain, M. DELACOURT Alain.

ABSENTS EXCUSES

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme BOUILLON Ludivine, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, Mme GUICHON Marion, Mme PAREL Audrey, M. POP Ion Octavian, M. ROSSIGNOL Philippe.

Pouvoirs (5) :

Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,
Mme GUICHON Marion a donné procuration à Mme BOURRIER Annette,
Mme PAREL Audrey a donné procuration à M. VILLA Olivier,
M. POP Ion Octavian a donné procuration à M. BACHELLERIE Jean-Louis.

Secrétaire de séance : M. CONTINSOUZA Nicolas.

OBJET : Conventions d'actions 2025-2027 portées par l'entente Doustre

M. le Président rappelle au Conseil la délibération en date du 20 juin 2022 approuvant le Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) des milieux aquatiques du bassin versant du Doustre 2023-2027 dans le cadre de la compétence GEMAPI. Dans le cadre de ce programme, l'Entente du Doustre souhaite lancer des travaux et études communs à l'échelle du bassin versant du Doustre pour la période 2025-

2027. Il est proposé que la Communauté de Communes de Xaintrie Val Dordogne, structure coordinatrice du PPG du Doustre, porte les demandes de financement unique auprès des financeurs au nom des structures de l'Entente. Les autres EPCI de l'Entente reverseront le reste à charge financier correspondant aux actions localisées sur leur territoire.

M. le Président propose de valider les conventions d'actions annuelles pour la période 2025-2027 portées par l'Entente Doustre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** les conventions d'actions de l'Entente Doustre pour la période 2025-2027 entre la Communauté de Commune de Xaintrie Val Dordogne, la Communauté d'Agglomération de Tulle et la Communauté de Communes de Ventadour Egletons Monédières (CCVEM).
- **Autorise** la Communauté de Communes de Xaintrie Val Dordogne à solliciter les financements auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la Région Nouvelle Aquitaine et le Département de la Corrèze, pour le compte de la CCVEM.
- **Autorise** M. le Président à signer les conventions annuelles.
- **Autorise** M. le Président à signer tous documents afférents à l'opération.

POUR : 39

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 24 juin 2025**

Le Président,



Communauté de Communes
Ventadour Egletons Monédières

Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26

Charles FERRÉ